

- COPIE -



Référence Etude
PV

Pierre MARQUESTAUT
Huissier de Justice

Pierre VERGÉ
Huissier de Justice

Romain BRIGNET
Huissier de Justice

SELARL au capital de 30 000 €
RCS Carcassonne 507 555 688

Siège social et adresse postale :

47, boulevard Jean Jaurès - BP 62
11021 CARCASSONNE Cedex

Bureaux secondaires :

55, rue Jean Jaurès
11300 LIMOUX

35, place de Verdun
11400 CASTELNAUDARY

tel : 04.68.11.42.95
fax : 04.68.25.96.26
e-mail : etude@selarlmvb.com
Constat : 06.75.53.05.81



par téléphone
et Internet



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

03/02/2017

La FFR XIII

**Stade Albert Domec
11000 CARCASSONNE**

Assemblée générale ordinaire du 03.02.2018



LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

A la demande de :

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A XIII, association déclarée sous le numéro 788 105 146, dont le siège social est 30, rue de l'échiquier 75010 PARIS agissant poursuites et diligences en la personne de son Président en exercice Monsieur Marc PALANQUES,

Lequel me reçoit et m'expose ce qui suit :

- Que l'association requérante organise une assemblée générale de la fédération pour le **samedi 03 février 2018 à 10** heures en la structure réceptive PUIG AUBERT du stade Albert Domec à 11000 CARCASSONNE.
- Que pour la conservation d'une preuve et la défense éventuelle de ses droits, l'association requérante me requiert afin de consigner le déroulement de la journée de l'assemblée générale ordinaire et d'en dresser toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

Je, soussigné, Pierre VERGÉ, Huissier de Justice associé de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE, société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 47, boulevard Jean Jaurès,

Certifie m'être transporté ce jour en la structure réceptive PUIG AUBERT du stade Albert Domec 11000 CARCASSONNE où là étant, je constate ce qui suit :



CONSTATATIONS

Je me présente aux heures et lieu ce jour à **08 heures 45** à la structure réceptive du stade Albert Domec où doit se dérouler l'assemblée générale de la Fédération Française de Rugby à XIII.

Il m'est remis une copie de la convocation à l'assemblée générale ainsi qu'un appel des candidatures aux élections partielles des membres du comité directeur de la Fédération Française de Rugby à XIII.

Une copie est annexée au présent procès-verbal de constat.

Monsieur Marc PALANQUES me reçoit me m'expose qu'aux termes de l'assemblée générale il sera procédé à un vote de 4 membres au sein du comité directeur de la Fédération Française.

Nous commençons en présence de Madame Fabienne ALBERT, secrétaire générale de la Fédération Française, nous ouvrons l'inscription et l'enregistrement des pouvoirs ce jour à compter de 09 heures.

Je dénombre en tout et pour tout, aux termes de l'inscription près de 46 pouvoirs.

A 10 heures 35, Monsieur Marc PALANQUES procède à l'ouverture de l'assemblée générale.

A 10 heures 50, je suis requis à l'aide de la liste transmise des candidats présents de donner un temps de parole de 3 minutes effectives à l'ensemble des candidats présents à savoir et déclarés en temps et en heure :

- Madame Marie MAIGNOT,
- Monsieur Antony – Nicolas MAZZOTTA,
- Monsieur RAMETTA Fioramento,
- Monsieur Jérôme ROUGE,
- Monsieur BOUNIOL Romain,
- Monsieur Norbert GAUTHIER,
- Monsieur Pascal MERLIN – absent de ladite assemblée mais excusé,
- Madame Delphine LACOSTE – absente de ladite assemblée mais excusé,
- Monsieur Jean Louis AUDABRAM – absent de ladite assemblée non excusé,



A 10 heures 55, il est précisé par Madame ALBERT les modalités du vote.

Il est également rappelé que :

« Généralité : afin d'apporter une information complète, je vous rappelle conformément à l'article 10 des statuts : le comité directeur est composé de 24 membres dont 25% des postes sont réservés à des femmes.

Aussi en l'absence du nombre suffisant de candidatures féminines, le ou les postes seront laissés vacants et complétés lors de l'assemblée générale la plus proche.

Les membres sont élus au scrutin secret uninominal à un tour ».

A 11 heures, il est procédé au début du vote.

A 11 heures 30, il est procédé au dépouillement des bulletins avec un seul bureau de vote présidé par Madame GONELLA Edith, Monsieur CAILLIS Gérard, premier assesseur Monsieur MIRANDE Robert deuxième assesseur.

Table de dépouillement : Président Madame GONELLA Edith premier scrutateur Monsieur BARBIER Patrick Deuxième scrutateur Madame SITJA Rose.

Nous dénombrons 182 votants sur 324 présents en les listes.

- 182 votes exprimés, 0 nul 0 blanc

Elus :

- Monsieur Jérôme ROUGE 166 voix,
- Monsieur Romain BOUNIOL 151 voix,
- Madame Marie MAIGNOT 179 voix,
- Madame Delphine LACOSTE 172 voix,

Une fois mes opérations terminées, ce jour à 12 heures 25 mn , j'ai dressé le présent procès-verbal de constat.



De tout quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat, dont l'original est conservé en mon étude, sur papier et support numérique,

Pour servir et valoir ce que de droit.

